

16 décembre 1655

Pierre Cougnil, laboureur à bœufs Médis, vend à **Jehan Lavigne fils de Louis**, marchand Médis, **une vigne et des bâtiments. (situés où ?)**

Par devant le notayre royal en saintonge soubzsigné et en la presance des tesmoings bas nommés a esté personnellement estably en droit pierre Cougnil laboureur a bœufs demeurant en la paroisse de medis et qui de sa bonne vollonté pour luy et les siens a lad----- et vandu livré ceddé quitté transporté soumis et delayssé a la main et a perpetuite a Jehan Lavigne marchant filz de Louys demeurant en la parroisse de medis ad ce presant et acceptant pour luy et les siens lad---- savoir est ung lopin de vigne s----- situé en le grand fief du seigneur de la Vallade contenant quinze randeaux d'un bout et ----- confrontant d'un costé a la vigne d'Estienne Gobin d'autre costé a la vigne de Jacques Gaillard d'ung bout à la vigne de ??? Counet ??? d'autre bout a la vigne de Helye Gadau toutte entre deulx soumis a l'*agrière* (1) au huict ung des fructz du seigneur de la Vallade lequel lopin de vigne ledit acquerant a dit bien savoir et dudit loppin de vigne appartenances et despendances de four solles entrées et issues s'en est ledit vandeur pour luy et les siens desmis desvestu desaizy d-----tenant du tout en tout tant de la proprietté que pcession vestu et saizy ledit acquerant mis en bonne pocession et saizine par le bailh et octroy de ses presantes Consantant qu'il en preyne telle pocession ----- que bon luy semblera en fasse et dispoze a son plaizir et vollonté a vie et a mort sans contredit promettant ledit vandeur pour luy et les siens leur garantir et deffandre le susdit loppin de vigne de tout trouble charges debtes ypotesques et empeschemens quelconques en payant par ledit acquerant et les siens les droitz et debvoirs seigneuriaux en app---- dheubz au seigneur de qui les lieux sontz tenuz et ----- la vandition et livraison faite pour et moyennant le prix et somme de quarante deulx livres tournois laquelle ledit Cougnil a recognu avoir resu auparavant ses presantes en bonne monnoye ayant cours et mize et -----s'en est contanté et contante renonsant a la future reception et deseptions ad ce contrayres Tout ce que dessus a esté ainsy accordé stipullé et accepté par les parties et pour le tenir et fayre entretien chesqun pour son regard ont obligé et obligent l'ung a l'autre tous et chescuns leurs biens meubles et immeubles presans et advenir qu'ils ont soubzmis soubz toutes cours et juridiction royales du presant resort de saintonge ou la congnoyssance en appartiendra promis et juré de n'y contrevenir renonsé a toutes choses a ses presantes contrayres dont de leur consentement et vollonté ils ont esté juges et condempnés par moy dit notayre faict a Saujon maison dudit notayre le seiziesme de decembre mil six centz cinquante cinq avant midy presans tesmoingnz ad ce requis piere Loignon marchant demeurant a Saujon et Louys dela--gne marchant demeurant a medis et ont signé sauf ledit Loignon qui a desclaré ne le savoir fayre ainsy signé au registre p. Counil J. Lavigne L. Lavigne et moy.

Touzain Notayre royal

Nous sousines avons resu de l'aquereur les l-s vantes et -uneu-s du pris de l'aquisition mantionnée don nous le tenons quite sans pre judice de nos autre drois et ??? -autray ??? Lavalade

$$\begin{array}{r}
 39^L \quad 7^S \quad 8^D \\
 39^L \quad . \\
 19^L \quad 10^S \\
 \hline
 97^L \quad 17^S \quad 8^D
 \end{array}$$

(2)

(1) *Agrière* : rente seigneuriale.
(2) 1 livre = 20 sols 1 sol = 12 deniers

Dans les années 1790, Jean Papin a dû utiliser ce document pour s'entraîner à écrire. Voir photocopie ci-après.

Acquisition pour Jehan Lavigne de pierre Cougnil d'ung loppin de vigne au fruits de Lavallade

Pardevant le Notaire Royal de Saintonge... La présente des fermoyes de son nom...
 A esté pardevant... Laquelle de sa loy...
 et de la...
 m...
 s...
 Con...
 bout a la...
 huit...
 et dudit...
 pour...
 Les...
 Con...
 et de...
 et de...
 quel...
 au...
 L...
 son...
 a...
 ar...
 Oblig...
 Sou...
 et...
 dont...
 a...
 pres...
 dem...
 regis...

Fait le... Notaire...
 [Signature]

Nous soussignés avons reçu de la...
 les... et...
 nous...
 faire...

dic 1655

392
394
19410
9547

pour
jean papier
fils de...

fait par moi Jean papier
Sibou...

fait par
Jean papier
not.

fait par moi
Jean papier
not.

Registre pour
Jean papier
not.

fait par moy Jean papier de neuvans au Bourg de Mousiac de cur
fait (39. de Cramairus. 178106)

fait par J. Courg Deseu
cur. sac

fait par moi Jean papier

fait par moi
Jean papier

60 6 6 7 178106